



Notaire erreur de procedure ?

Par **boni**, le **24/09/2009** à **10:13**

Bonjour

Je voudrais mieux comprendre ou il y a eu erreur, moi et mon mari nous avons été propriétaire d' appartement indivision 70% et 30 %. Nous avons décidé de nous séparer au mois de janvier ,nous avons demandé au mois de mars à l'avocat qu'est ce qu'il faut faire en cas si on divorce... On a reçu la réponse qu'il faut d'abord régler le problème d'appartement. Donc nous avons contacté le notaire et vu comment on peut faire, il nous a proposé l'adjudication rachat des parts. Un an plus tard nous décidons de divorcer, la procédure n'est toujours pas finie au niveau de l' appartement... et là on ne commence plus rien à comprendre...l'avocat appelle le notaire et finalement ils vont changer la procédure pour l'adjudication suite au divorce. jusqu'à là ça va mais ensuite je commence à recevoir les frais liés à la vente (adjudication) facturés par le syndic non négligeable.J'appelle le notaire pour comprendre il m'explique que il y a un changement de procédure car si c'est le divorce c'est pas la même chose etc. Donc finalement les papiers que ils ont été demandés n'ont pas servi.

Au début le notaire m'a dit que il s'agit d'une erreur , ensuite quand j'ai voulu qu'il participe aux frais facturés par le syndic, ils disent que c'est notre faute car on n'a pas dit qu'on divorce.

Alors je voudrais savoir qui a fait l'erreur ? à l'époque je ne savais pas que je vais divorcer?

Personne m'a expliqué non plus que la procédure change si je décide de divorcer entre temps.

Malgré tout j'ai l'impression d'avoir été mal informé et que il y a eu quand même des erreurs dans la procédure. Je n'arrive pas à croire que le notaire travaille de telle façon (je souligne que le dossier est passé entre 2 mains. Merci d'éclaircir car j'aimerais y comprendre.

merci à vos réponses